

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DES EXAMENS PROFESSIONNELS  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>e</sup> ET 1<sup>e</sup> CLASSES  
SESSION 2019  
Région Auvergne Rhône-Alpes**

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	1
2. L'ORGANISATION NATIONALE .....	2
3. LA SESSION 2019 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	2
Le calendrier .....	2
Les chiffres de la session .....	3
Le profil des candidats.....	5
La composition des jurys .....	6
4. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT TECHNIQUE AVEC PROPOSITIONS .....	6
Les sujets.....	6
La notation de l'épreuve écrite .....	8
Les délibérations des jurys .....	9
5. L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN.....	10
Notation de l'épreuve d'entretien.....	11
6. L'ADMISSION.....	12
Les délibérations d'admission .....	12
Le profil des lauréats .....	13
7. CONCLUSION.....	13

\* \* \*

## **1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE**

---

Conformément aux dispositions du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, il existe trois examens professionnels propres au cadre d'emplois de technicien territorial :

- 1) l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe par voie de promotion interne, ouvert, sous certaines conditions, à des agents de catégorie C : agents de maîtrise, adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> classe ou adjoints techniques territoriaux principaux des établissements d'enseignement ;
- 2) l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe, par voie d'avancement de grade, ouvert, sous certaines conditions aux techniciens territoriaux ;

- 3) l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe par voie d'avancement de grade ouvert, sous certaines conditions, aux techniciens territoriaux principaux de 2<sup>e</sup> classe.

Les trois examens comportent :

- une unique épreuve écrite de « rapport technique assorti de propositions opérationnelles » dans la spécialité (durée : 3h ; coefficient 1)

Les deux examens d'avancement de grade ne comportent pas de phase d'admissibilité, mais une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. Ne participent donc à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

Pour l'examen de promotion interne, le jury fixe un seuil d'admissibilité à l'issue de l'épreuve écrite. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

- une unique épreuve orale d'entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ;  
(durée : 20 mn dont 5 min au plus d'exposé, coefficient 1 ou 2 selon l'examen).

Comme pour l'épreuve écrite, toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Pour les examens de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie de promotion interne et de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe par voie d'avancement de grade, l'épreuve est affectée d'un *coefficient 2*. Elle représente donc 2/3 de la note finale et joue un rôle essentiel dans la réussite à ces examens.

Pour l'examen de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie d'avancement de grade, l'épreuve compte pour la moitié de la note finale puisqu'elle est affectée d'un *coefficient 1*, identique à celui de l'épreuve écrite.

## **2. L'ORGANISATION NATIONALE**

---

Le calendrier national des centres de gestion (cdg) prévoit une organisation des examens tous les deux ans, en alternance avec les concours de technicien et de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale associant des représentants des cdg, sont communs aux centres organisateurs de France métropolitaine.

Le calendrier d'organisation des examens est lui aussi commun aux centres organisateurs pour la période d'inscription et la date des épreuves écrites.

Au niveau national, 31 cdg métropolitains et 3 cdg ultramarins organisent un ou plusieurs examens de technicien principal en 2019, pour l'ensemble ou pour une partie des spécialités.

## **3. LA SESSION 2019 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

---

Le cdg69 organise les trois examens dans les 10 spécialités, pour les besoins des collectivités de la région Auvergne Rhône-Alpes.

### **Le calendrier**

Retrait des dossiers (dates nationales)	du 30 octobre au 5 décembre 2018
Dépôt des dossiers	du 30 octobre au 13 décembre 2018
Épreuves d'admissibilité (date nationale)	<b>Jeudi 11 avril 2019</b>
Résultats d'admissibilité	28 juin 2019
Épreuves d'admission	<b>10 au 20 septembre 2019</b>
Résultats d'admission	2 octobre 2019

### Les chiffres comparés de la session

<b>Session 2019</b>	Inscrits	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 <sup>e</sup> classe PI	<b>378</b>	<b>325</b> (85,9%)	<b>65</b> (20%)	<b>65</b>	<b>34</b> (10,4%)
2 <sup>e</sup> classe AG	<b>146</b>	<b>121</b> (82,8%)	<b>102</b> (84,2%)	<b>99</b>	<b>48</b> (39,6%)
1 <sup>e</sup> classe AG	<b>249</b>	<b>220</b> (88,3%)	<b>189</b> (85,9%)	<b>182</b>	<b>113</b> (51,3%)
<b>TOTAL</b>	<b>773</b>	<b>666</b> (86,1%)	<b>356</b> (53,4%)	<b>346</b>	<b>195</b> (29,2%)

<b>Rappel session 2017</b>	Inscrits	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 <sup>e</sup> classe PI	377	315 (83,55%)	63 (20%)	62	38 (12,06%)
2 <sup>e</sup> classe AG	165	151 (91,52%)	123 (81,46%)	118	55 (36,42%)
1 <sup>e</sup> classe AG	322	281 (87,27%)	249 (88,61%)	231	154 (54,80%)
<b>TOTAL</b>	<b>864</b>	<b>747</b> (86,46%)	<b>435</b> (58,23%)	<b>411</b>	<b>247</b> (33,07%)

<b>Rappel session 2015</b>	Inscrits	Présents aux écrits (en % des inscrits)	Admissibles ou convoqués à l'oral (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
2 <sup>e</sup> classe PI	449	392 (87,3%)	71 (18,1%)	70	45 (11,4%)
2 <sup>e</sup> classe AG	110	102 (92,7%)	80 (78,4%)	77	45 (44,1%)
1 <sup>e</sup> classe AG	343	316 (92,1%)	263 (83,2%)	252	163 (51,5%)
<b>TOTAL</b>	<b>902</b>	<b>810</b> (89,8%)	<b>414</b> (51,1%)	<b>399</b>	<b>253</b> (31,2%)

Toutes spécialités confondues, le nombre d'inscrits est stable à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI par rapport à la précédente session. Il est en légère baisse à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG (-12%) et en plus forte baisse à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG (-23%).

Le taux de présence aux écrits, stable par rapport à la session 2017, reste élevé, et témoigne de l'importance des examens professionnels dans le déroulement de carrière des agents de la filière technique.

Les chiffres par spécialité sont détaillés ci-dessous.

### TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE (promotion interne)

Spécialité	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (seuils à 9,50)	Présents à l'oral	Admis (seuils à 10,00)
Bâtiments, génie civil	26	24	3	3	2
Réseaux, voirie et infrastructures	93	77	20	20	6
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	73	63	10	10	5
Aménagement urbain et développement durable	7	5	1	1	1
Déplacements, transports	10	9	3	3	1
Espaces verts et naturels	47	40	11	11	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	25	23	6	6	4
Services et intervention techniques	77	67	9	9	7
Métiers du spectacle	14	12	1	1	1
Artisanat et métiers d'art	6	5	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>378</b>	<b>325</b> (85,9% des inscrits)	<b>65</b> (20% des présents)	<b>65</b>	<b>34</b> (10,4% des présents à l'écrit)

### TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE (avancement de grade)

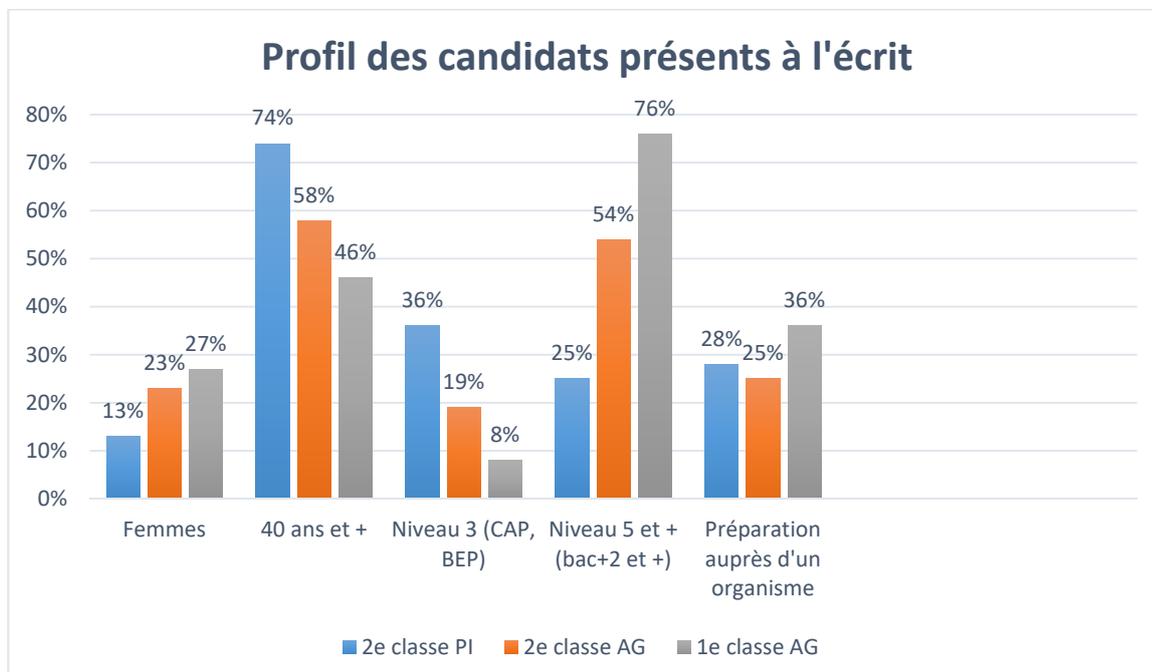
Spécialité	Inscrits	Présents à l'écrit	Éliminés (note < 5,00)	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis (seuils à 10,00)
Bâtiments, génie civil	19	15	1	14	14	8
Réseaux, voirie et infrastructures	36	34	5	29	28	9
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	17	13	2	11	11	9
Aménagement urbain et développement durable	9	8	0	8	7	4
Déplacements, transports	1	1	0	1	0	0
Espaces verts et naturels	19	16	5	11	11	4
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	19	14	4	10	10	7
Services et intervention techniques	18	14	2	12	12	4
Métiers du spectacle	6	5	0	5	5	2
Artisanat et métiers d'art	2	1	0	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>121</b> (82,8%)	<b>19</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>48</b> (39,6% des présents)

## TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE

Spécialité	Inscrits	Présents à l'écrit	Éliminés (note < 5,00)	Convoqués à l'oral	Présents à l'oral	Admis (seuils à 10,00)
Bâtiments, génie civil	23	22	1	21	20	13
Réseaux, voirie et infrastructures	67	60	15	45	42	24
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	41	39	4	35	34	26
Aménagement urbain et développement durable	21	15	0	15	15	5
Déplacements, transports	3	2	0	2	2	1
Espaces verts et naturels	12	12	4	8	8	3
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	49	43	2	41	39	26
Services et intervention techniques	18	15	4	11	11	5
Métiers du spectacle	11	8	1	7	7	6
Artisanat et métiers d'art	4	4	0	4	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>220</b> <b>(88,3%)</b>	<b>31</b>	<b>189</b>	<b>182</b>	<b>113</b> <b>(51,3% des présents)</b>
<i>RAPPEL SESSION 2017</i>	<i>322</i>	<i>281</i> <i>(87,2%)</i>	<i>32</i>	<i>249</i>	<i>231</i>	<i>154</i> <i>(54,8% des présents)</i>

### Le profil des candidats

Les données portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.



Pour les trois examens, le candidat-type est un homme, âgé de 40 ans et plus, domicilié dans la région Rhône-Alpes Auvergne et n'ayant pas suivi de préparation spécifique à l'examen.

L'examen de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe par avancement de grade est le plus féminisé, même si la proportion de femmes n'est que de 27%. C'est également l'examen où les candidats ont logiquement le niveau de diplômes le plus élevé. Les candidats à cet examen sont également proportionnellement plus nombreux à suivre une préparation spécifique.

Concernant le grade d'origine des candidats à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, on compte 69% d'agents de maîtrise, 28,3% d'adjoints techniques principaux de 1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> classe, 2,7% d'adjoints techniques territoriaux principaux des établissements d'enseignement (ATTP2E).

### **La composition des jurys**

Conformément aux dispositions réglementaires, les jurys des trois examens sont composés, à part égale, de représentants des trois collèges (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux) et respectent une répartition à hauteur de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013). La diversité des métiers et fonctions, la parité, la provenance géographique sont des critères pris en compte pour réunir au sein du jury les bonnes compétences, afin d'apprécier les aptitudes des candidats aux missions du cadre d'emplois et du grade concernés.

## **4. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT TECHNIQUE AVEC PROPOSITIONS**

Les épreuves écrites se sont déroulées dans un seul centre d'examen, au cdg69 à Sainte-Foy-lès-Lyon (69).

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site des Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes, <https://www.cdg-aura.fr> (rubrique « se préparer »).

Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, l'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

### **Les sujets**

Pour les trois examens, l'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3h ; coefficient1).

Comme le précise la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport, produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les sujets sont identiques pour les deux examens professionnels d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, chacune des deux parties (analyse et propositions) étant notée sur 10 points. Un sujet spécifique est proposé pour l'examen d'accès au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, avec un barème identique.

## **THÉMATIQUES DES SUJETS NATIONAUX**

### **EXAMENS 2e CLASSE PI ET AG**

<b>Spécialités</b>	<b>Rapport technique (10 points)</b>	<b>Propositions (10 points)</b>	<b>Dossier</b>
<i>Bâtiment, génie civil</i>	Le BIM (Building Information Model)	Doter la région d'une maquette numérique accompagnant le projet de construction d'un lycée, qui devra initier également une modernisation de la gestion patrimoniale des bâtiments scolaires	26 pages 10 documents
<i>Réseaux, voirie et infrastructures</i>	La prise en compte de l'environnement dans la gestion des chantiers	Mettre en place une démarche respectueuse de l'environnement sur les chantiers externalisés de voirie de la ville	24 pages 9 documents

<i>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</i>	Le gaspillage alimentaire en restauration collective	Un plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec les villes du syndicat intercommunal de restauration collective	25 pages 8 documents
<i>Aménagement urbain et développement durable</i>	La densification douce	Augmenter l'offre de logements sur la commune sans étalement urbain	23 pages 7 documents
<i>Déplacements, transports</i>	La mobilité en milieu rural	Définir un plan de mobilité rurale à l'échelle de la communauté de communes	26 pages 8 documents
<i>Espaces verts et naturels</i>	La préservation de la ressource en eau dans la gestion des espaces verts	Adapter les espaces verts de la commune aux enjeux climatiques locaux	24 pages 13 documents
<i>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</i>	L'archivage électronique des documents	Mettre en œuvre une solution efficiente d'archivage électronique au sein de la commune	24 pages 10 documents
<i>Services et interventions techniques</i>	Les enjeux de la GMAO dans les services techniques des CT	Mettre en œuvre un tel outil à l'échelle du centre technique municipal de la commune	24 pages 6 documents
<i>Métiers du spectacle</i>	L'accueil d'une compagnie en vue d'une représentation	Organiser une représentation publique de l'atelier théâtre d'un institut de malvoyants	24 pages 5 documents
<i>Artisanat et métiers d'art</i>	Les principaux risques en matière de conservation des œuvres d'un musée	Créer un plan de sauvegarde des collections du musée municipal	23 pages 7 documents

### EXAMEN 1<sup>e</sup> CLASSE AG

<b>Spécialités</b>	<b>Rapport technique (10 points)</b>	<b>Propositions (10 points)</b>	<b>Dossier</b>
<i>Bâtiment, génie civil</i>	La pollution des sols dans le cadre d'un projet de construction	Intégrer la problématique de la pollution des sols dans construction d'une nouvelle école	27 pages 6 documents
<i>Réseaux, voirie et infrastructures</i>	L'innovation dans le domaine routier	Intégrer l'innovation aux travaux de voirie	24 pages 6 documents
<i>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</i>	Les risques de dégradation de la santé liés à l'environnement	Un plan d'action pour mobiliser les services du pôle « espace public » (voirie, espaces verts, déchets propreté) sur les risques environnementaux	30 pages 7 documents
<i>Aménagement urbain et développement durable</i>	La lutte contre la dévitalisation des centres-villes	Une démarche pour établir le programme de revitalisation du centre-ville	26 pages 6 documents
<i>Déplacements, transports</i>	Les pôles d'échanges ou pôles intermodaux	Un projet de création de pôle intermodal aux abords de la place principale de la ville centre	27 pages 6 documents
<i>Espaces verts et naturels</i>	Les enjeux de la mutualisation des services dans le domaine des espaces verts	La mise en œuvre du transfert du service Espaces verts de la commune à la communauté d'agglomération	23 pages 12 documents
<i>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</i>	Le règlement général sur la protection des données (RGPD)	Mettre en conformité le système d'information de la communauté d'agglomération avec la nouvelle réglementation	25 pages 10 documents
<i>Services et interventions techniques</i>	Les enjeux actuels en matière d'éclairage public	Prendre en compte ces enjeux dans les travaux neufs et de maintenance du réseau d'éclairage public de la commune	25 pages 13 documents

<i>Métiers du spectacle</i>	Les obligations ou recommandations faites aux communes en matière de sûreté et de sécurité lors d'organisation d'évènements de type « grands rassemblements »	Assurer la mise en œuvre du spectacle de clôture d'un festival dédié aux arts de la rue	22 pages 10 documents
<i>Artisanat et métiers d'art</i>	Le bois et ses usages par les artisans d'art	Organiser un salon des métiers d'art valorisant les métiers du bois	24 pages 8 documents

Le jury souligne que les sujets proposés sont adaptés aux missions des grades concernés et au niveau attendu des candidats et abordent de manière concrète la mise en œuvre de l'action des collectivités territoriales dans la spécialité. Ils ne présentent pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant accessibles.

La difficulté de l'exercice demandé est avant tout d'ordre méthodologique, le candidat devant, dans le temps imparti, analyser un dossier d'une vingtaine de pages et formuler des propositions d'actions opérationnelles. Cet exercice réclame une préparation méthodologique et un entraînement qui manquent visiblement à de nombreux candidats. Beaucoup éprouvent des difficultés à gérer correctement le temps de l'épreuve, ce qui se traduit souvent par un déséquilibre entre la partie analyse des documents et la partie solutions opérationnelles, ces dernières constituant pourtant un élément essentiel de la commande.

Les correcteurs regrettent aussi d'une manière générale que l'on trouve insuffisamment, dans les copies de « rapport » d'apports de connaissances en dehors du dossier, sous forme d'analyses ou d'exemples qui permettraient de rendre les propositions plus opérationnelles.

La qualité de l'expression écrite est globalement assez médiocre. De nombreuses copies sont pénalisées en raison de leur mauvaise orthographe.

### **La notation de l'épreuve écrite**

Toutes spécialités confondues, c'est à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI que la note moyenne à l'épreuve est la plus basse (6,78). On compte pour cet examen 28,5% de notes éliminatoires < 5 et seuls 20% des candidats obtiennent la moyenne. Ces résultats sont malgré tout légèrement meilleurs que lors de la précédente session (6,24 de moyenne générale et 18,1% de notes ≥ 10).

C'est à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG que la note moyenne est la plus élevée (8,67), avec 11,4% de notes éliminatoires et la plus forte proportion de notes ≥ 10 (37,01%).

Dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », qui rassemble dans les 3 examens le plus grand nombre de candidats, la note moyenne est de 7,59 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, 7,99 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG et 8,48 à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG.

### **EXAMEN 2e CLASSE - PROMOTION INTERNE**

Spécialités	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	24	9	15	0	2,50	9,75	<b>5,59</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	77	19	43	15	0,25	14,00	<b>6,84</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	63	21	32	10	0,50	16,50	<b>6,17</b>
Aménagement urbain et développement durable	5	0	4	1	5,75	12,75	<b>7,65</b>
Déplacements, transports	9	3	3	3	1,00	11,50	<b>5,69</b>
Espaces verts et naturels	40	10	20	10	2,50	15,00	<b>7,08</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	23	8	11	4	1,00	11,00	<b>6,39</b>
Services et interventions techniques	67	32	26	9	0,50	13,25	<b>5,48</b>
Métiers du spectacle	12	5	6	1	3,00	11,00	<b>6,13</b>
Artisanat et métiers d'art	5	0	4	1	6,50	10,00	<b>8,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>325</b>	<b>107</b>	<b>164</b>	<b>54</b>	<b>0,25</b>	<b>16,50</b>	<b>6,32</b>
<b>Rappel session 2017</b>	<b>315</b>	<b>90</b>	<b>162</b>	<b>63</b>	<b>0,25</b>	<b>16,00</b>	<b>6,78</b>

### EXAMEN 2e CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	15	1	11	3	2,50	13,50	<b>8,23</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	34	5	17	12	2,25	13,75	<b>8,29</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	13	2	6	5	0,75	12,00	<b>8,33</b>
Aménagement urbain et développement durable	8	0	4	4	5,50	13,00	<b>9,13</b>
Déplacements, transports	1	0	0	1	11,50	11,50	<b>11,50</b>
Espaces verts et naturels	16	5	8	3	1,00	13,25	<b>6,33</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	14	4	4	6	1,50	13,25	<b>7,64</b>
Services et interventions techniques	14	2	9	3	3,50	11,50	<b>7,45</b>
Métiers du spectacle	5	0	3	2	5,50	13,00	<b>9,10</b>
Artisanat et métiers d'art	1	0	1	0	9,00	9,00	<b>9,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>19</b>	<b>63</b>	<b>39</b>	<b>0,75</b>	<b>13,75</b>	<b>7,98</b>
<b>Rappel session 2017</b>	151	28	76	47	1,00	15,50	7,87

### EXAMEN 1e CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	22	1	14	7	4,25	13,25	<b>8,66</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	60	15	24	21	1,00	15,50	<b>8,21</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	39	4	20	15	4,00	13,25	<b>8,78</b>
Aménagement urbain et développement durable	15	0	9	6	5,50	12,75	<b>9,02</b>
Déplacements, transports	2	0	1	1	9,00	12,75	<b>10,88</b>
Espaces verts et naturels	12	4	5	3	3,50	15,00	<b>6,73</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	43	2	23	18	2,50	14,00	<b>8,68</b>
Services et interventions techniques	15	4	8	3	3,00	12,00	<b>7,25</b>
Métiers du spectacle	8	1	4	3	4,25	11,25	<b>8,41</b>
Artisanat et métiers d'art	4	0	0	4	11,00	13,00	<b>12,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>31</b>	<b>108</b>	<b>81</b>	<b>2,50</b>	<b>15,50</b>	<b>8,46</b>
<b>Rappel session 2017</b>	281	32	145	104	2,00	17,50	8,67

#### **Les délibérations des jurys**

À l'issue de la correction des épreuves écrites, les jurys se réunissent pour délibérer.

Les jurys examinent tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Le jury de l'examen de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie de PI décide d'annuler deux copies qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat, les candidats ayant indiqué leur nom sur leur copie. Le jury de l'examen de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie d'avancement de grad décide également d'annuler deux copies pour rupture d'anonymat, l'une comportant un nom fictif et l'autre un paraphe en fin de copie.

Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes d'anonymat des copies, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes accompagnant les convocations ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

Après examen des notes présentées de façon anonyme, les jurys délibèrent sur les résultats des écrits.

Le jury de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe par voie de promotion interne, qui comporte une phase d'admissibilité, décide de fixer le seuil à 10 sur 20 dans les dix spécialités. 65 candidats au total sont ainsi déclarés admissibles, soit 20% des 325 candidats présents à l'écrit.

Les jurys des deux examens professionnels d'avancement de grade, pour lesquels il n'existe pas de phase d'admissibilité, prennent acte que seuls participeront à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu à l'épreuve écrite une note non éliminatoire  $\geq 5/20$ , soit 102 candidats à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG (84,2% des présents à l'écrit) et 189 à l'examen de 1<sup>e</sup> classe AG (85,9% des présents à l'écrit).

## 5. L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

---

Les épreuves orales d'admission se déroulent dans les locaux du CDG69 à Sainte Foy-lès-Lyon.

Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Chaque examen comporte une unique épreuve orale obligatoire dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe par voie de promotion interne	Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe par voie d'avancement de grade	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe par voie d'avancement de grade
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2</i>	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions techniques notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 1</i>	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. <i>Durée 20 min dont 5 min au plus d'exposé ; coefficient 2</i>

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu de techniciens principaux de 2<sup>e</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe : connaissances techniques et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un grade de catégorie B+ et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Comme lors des sessions antérieures, le jury souligne que les candidats sont dans l'ensemble plutôt bien préparés à l'exercice de l'exposé. Si la plupart des candidats maîtrisent également les connaissances et les méthodes liées aux fonctions qu'ils exercent, les défauts relevés concernent le plus souvent les connaissances d'ordre général (notamment en matière de commande publique) et un manque d'ouverture sur l'environnement territorial. Il est attendu des candidats qu'ils montrent leur curiosité pour le monde des collectivités territoriales dans son ensemble.

Le jury regrette également que certains candidats ne mesurent pas suffisamment les attentes du jury liées aux missions dévolues aux titulaires du grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe (direction de travaux, participation à l'élaboration de projets notamment). Les candidats doivent être en mesure de faire comprendre au jury leurs motivations et être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer, en les mettant en rapport avec leurs acquis, leurs qualités et leurs souhaits d'évolution.

Le jury insiste également sur l'importance du choix de la spécialité qui doit obligatoirement être opéré par les candidats en rapport avec leur formation et/ou leur pratique professionnelle. Certains candidats ont en effet commis des erreurs dans ce choix qui les ont lourdement pénalisés lors des épreuves d'admission. Le programme réglementaire des spécialités, les sujets d'écrits des sessions précédentes, les notes de

cadrage sont autant d'outils à la disposition des candidats pour opérer le choix d'une spécialité comme pour se préparer aux épreuves.

### **Notation de l'épreuve d'entretien**

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 9,74 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, 10,55 à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG et 11,29 à l'examen de 1<sup>ère</sup> classe AG.

### **EXAMEN 2e CLASSE - PROMOTION INTERNE**

durée: 20 mn - coef. 2

Spécialités	Nombre présents	notes < 10	notes ≥ 10 < 12	notes ≥ 12	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	3	1	1	1	7,50	14,50	11,17
Réseaux, voirie et infrastructures	20	16	2	2	5,00	15,00	8,8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10	5	3	2	4,50	16,50	9,9
Aménagement urbain et développement durable	1	0	1	0	11,50	11,50	11,50
Déplacements, transports	3	2	0	1	7,50	12,00	9,33
Espaces verts et naturels	11	6	1	4	4,50	13,00	8,91
Ingénierie informatique et systèmes d'information	6	2	2	2	7,50	14,00	10,67
Services et interventions techniques	9	4	2	3	8,50	15,00	10,94
Métiers du spectacle	1	0	1	0	10,50	10,50	10,50
Artisanat et métiers d'art	1	0	0	1	14,00	14,00	14,00
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>4,50</b>	<b>16,50</b>	<b>9,74</b>
<b>Rappel session 2017</b>	62	28	9	25	4,50	17,00	9,89

### **EXAMEN 2e CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE**

durée: 20 mn - coef. 1

Spécialités	Nombre présents	notes < 10	notes ≥ 10 < 12	notes ≥ 12	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	14	2	4	8	9,50	14,00	11,75
Réseaux, voirie et infrastructures	28	20	5	3	6,00	14,00	9,11
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11	2	2	7	5,00	17,00	12,41
Aménagement urbain et développement durable	7	2	2	3	7,00	14,00	11,14
Déplacements, transports							
Espaces verts et naturels	11	5	2	4	7,00	14,50	10,55
Ingénierie informatique et systèmes d'information	10	3	0	7	5,00	14,00	11,05
Services et interventions techniques	12	6	4	2	6,00	13,50	10,13
Métiers du spectacle	5	2	2	1	6,00	13,00	9,50
Artisanat et métiers d'art	1	0	0	1	14,50	14,50	14,50
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>36</b>	<b>5,00</b>	<b>17,00</b>	<b>10,55</b>
<b>Rappel session 2017</b>	118	40	22	56	4,50	13,00	11,14

## EXAMEN 1<sup>e</sup> CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE

durée: 20 mn - coef. 2

Spécialités	Nombre présents	notes < 10	notes ≥ 10 < 12	notes ≥ 12	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	20	7	2	11	8,50	14,00	11,45
Réseaux, voirie et infrastructures	42	14	13	15	7,00	16,00	10,81
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	34	6	6	22	5,00	18,00	12,76
Aménagement urbain et développement durable	15	6	7	2	5,00	14,50	9,63
Déplacements, transports	2	1	0	1	9,00	14,00	11,50
Espaces verts et naturels	8	3	4	1	4,00	15,00	9,69
Ingénierie informatique et systèmes d'information	39	15	4	20	4,50	16,50	11,18
Services et interventions techniques	11	5	3	3	8,00	13,50	10,32
Métiers du spectacle	7	1	1	5	5,00	16,00	12,29
Artisanat et métiers d'art	4	0	0	4	12,50	17,00	14,13
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>58</b>	<b>40</b>	<b>84</b>	<b>4,00</b>	<b>18,00</b>	<b>11,29</b>
<b>Rappel session 2017</b>	281	32	145	104	2,00	17,50	11,72

### 6. L'ADMISSION

---

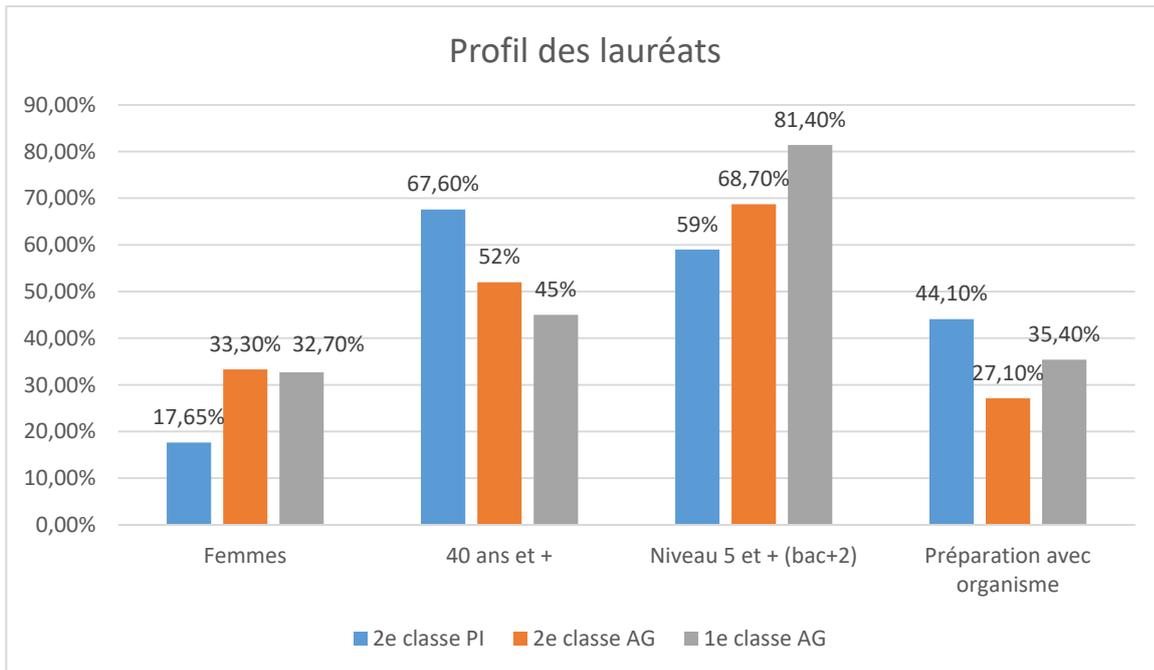
#### **Les délibérations d'admission**

Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les jurys pléniers, ayant décidé qu'il n'y avait pas lieu d'opérer une péréquation des notes des épreuves d'entretien, fixent les seuils d'admission à 10 sur 20 pour l'ensemble des spécialités des trois examens.

Pour cette session, le taux de réussite (rapport entre les candidats admis et les candidats présents à l'écrit) à l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI s'avère légèrement inférieur à celui de la session 2017 (10,4% contre 12,06%). Il est en légère hausse à l'examen de 2<sup>e</sup> classe AG (39,6% contre 36,42%) et en légère baisse à l'examen de 1<sup>e</sup> classe AG (51,3%) contre 54,8% (*cf. chiffres session p.2*).

## Le profil des lauréats



La proportion de femmes est plus élevée parmi les lauréats que parmi les présents aux écrits (cf. tableau p.4), ce qui souligne une meilleure réussite des femmes aux trois examens. En comparaison avec les présents aux écrits, on constate également parmi les lauréats une surreprésentation des candidats de moins de 40 ans, des diplômés du supérieur ainsi que des candidats ayant suivi une préparation auprès d'un organisme (excepté pour l'examen de 1<sup>e</sup> classe où la proportion de candidats ayant suivi une préparation spécifique est équivalente parmi les présents et parmi les lauréats).

Pour l'examen de 2<sup>e</sup> classe PI, on relève une répartition des grades d'origine légèrement différente chez les lauréats et chez les candidats présents aux écrits : 64% d'agents de maîtrise (contre 69% des présents), 33% d'adjoints technique principaux (28,3% des présents), 3% d'ATP2E (2,7% des présents). Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, les agents de maîtrise ont donc un taux de réussite légèrement inférieur aux adjoints techniques principaux.

## 7. CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats des trois examens professionnels et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement aux épreuves et en tirant partie des informations transmises dans les rapports des jurys. Le jury conseille en particulier aux futurs candidats de montrer une plus grande curiosité pour l'environnement territorial, élargie au-delà de leurs fonctions actuelles.

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation des trois examens. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui ont permis un bon déroulement des épreuves. Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des nominations de lauréats ayant démontré un potentiel utile aux collectivités.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 5 août 2020

Le Président du jury

Gérard CHARDON

Maire de Saint-Vérand (89)